
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 décembre 2025 à 9 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
M. Claude Pinard, Président du comité exécutif
Mme Christine Black, Vice-président du comité exécutif
M. Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Braun, Membre du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
M. Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
M. Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Mme Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
M. Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Mme Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Nancy Blanchet, Conseillère associée
M. Josué Corvil, Conseiller associé
M. Youssef Hariri, Conseiller associé
M. Jean François Lalonde, Conseiller associé
Mme Vana Nazarian, Conseillère associée
M. Leslie Roberts, Conseiller associé
Mme Maude Thérroux-Séguin, Conseillère associée
M. Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 1926

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 décembre 2025 en y ajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 1927

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 1928

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 1929

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour les services de transport de neige dans six arrondissements, pour une période d'une saison hivernale, pour un montant maximal de 685 420,06 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc. à cet effet, et selon les termes et conditions stipulés à la convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1259445010

CE25 1930

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation d'un mandat d'accueil et de sécurité au pavillon de l'Esplanade Tranquille pour une période de 20 mois, du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2026, pour une somme de 700 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1258781012

CE25 1931

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de déplacement des lignes électriques du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières, situé dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (CG25 0201), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 272 892,92 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 octobre 2025;
- 2- d'autoriser une dépense de 40 933,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'entente d'évaluation de travaux majeurs fournie par Hydro-Québec;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1257231076

CE25 1932

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest (Phase 1) entre les avenues Martin et Albert-Prévost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 287 124,02 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 octobre 2025;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1250025008

CE25 1933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest (Lachine), entre la 6^e et la 20^e avenue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 919 007,93 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 24 juillet 2025;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1250025007

CE25 1934

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'une souffleuse avec opérateur pour les opérations de déneigement, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 179 636,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21181;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 981,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 26 945,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Pavages Dancar (2009) inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1258788003

CE25 1935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Cossette Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 916 345,81 \$, taxes incluses, (dont 1 724 625 \$, taxes incluses, dédiés à l'achat d'espaces publicitaires), conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21200;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cossette Média inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1259824004

CE25 1936

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, EBI Envirotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 852 509,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21130;
- 2- d'autoriser une dépense de 285 250,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1255472002

CE25 1937

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Atelier Archi- inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour la construction de nouvelles serres d'exposition au Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 329 472,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21091;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 420,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1256318001

CE25 1938

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville, conformément à la clause 13 du contrat concerné.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1255481005

CE25 1939

Il est

RÉSOLU :

de résilier les contrats ci-après désignés, pour le service de transport de la neige, pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (CE24 1506);

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Valosphère Environnement	PRF-A011-2426 (Lot 25)	135 210,60 \$
Valosphère Environnement	PRF-A013-2426 (Lot 26)	135 210,60 \$
Valosphère Environnement	PRF-A019-2426 (Lot 29)	135 210,60 \$
Valosphère Environnement	PRF-A021-2426 (Lot 30)	135 210,60 \$

Adopté à l'unanimité.

20.011 1255382009

CE25 1940

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059).

Adopté à l'unanimité.

20.012 1259660002

CE25 1941

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des deux contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703);
- 2 - de procéder à l'évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1254473002

CE25 1942

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans six arrondissements de la Ville pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21136;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	Lot 1 (Ville-Marie, Sud-Ouest, Lachine, Verdun)	114 141,43 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	Lot 2 (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Outremont)	123 276,20 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 23 741,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 35 612, 64 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de 9363-9888 Québec inc. (Sanivac);
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1259343001

CE25 1943

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Services de mécanique mobile B.L. inc., seule firme soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les pièces authentiques de marque Freightliner, pour une somme maximale de 1 379 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21077;
- 2 - d'autoriser une dépense de 275 940 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Services de mécanique mobile B.L. inc.;

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1256711010

CE25 1944

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois incluant deux options de prolongation et une option de transition de trois mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac (essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, mazout et diesel coloré standard pour les pompes de mesures d'urgence), pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21186 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Harnois Énergies inc.	1	19 863 885,83 \$
Mazout G. Belanger inc.	2	3 172 620,15 \$
Corporation Parkland	3	640 663,01 \$
Mazout G. Belanger inc.	4	1 208 617,20 \$

- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Harnois Énergies inc., Mazout G. Belanger inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services centraux et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1259106004

CE25 1945

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Data Communications Management corp., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des constats d'infraction sur papier thermique, pour une somme maximale de 921 846,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21172;
- 2 - d'autoriser une dépense de 92 184,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Data Communications Management corp.;
- 4 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1259109002

CE25 1946

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour un montant maximal de 17 964 843,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 796 484,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 796 484,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1255593009

CE25 1947

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'addenda à la convention de service entre la Ville de Montréal et Tennis Canada - Stade Jarry, à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25, sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1259271001

CE25 1948

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver, conditionnellement à la signature de la promesse bilatérale d'achat et de vente d'un terrain constitué de la rue Carrie-Derick et ses abords dans l'arrondissement du Sud-Ouest, une modification à la permission approuvée par le Conseil municipal en 1994 (CO94 00462) établissant les modalités visant à installer, maintenir, utiliser, entretenir et réparer un égout sanitaire, un égout pluvial, une conduite d'eau principale et une conduite d'eau secondaire le long et à travers l'emprise de l'autoroute Bonaventure entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par la société des ponts Jacques Cartier et

Champlain et la Ville, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1258978003

CE25 1949

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'avenant 1 de l'entente sur le versement d'une contribution financière de 4 900 000 \$ par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour le projet des aménagements paysagers aux abords de l'autoroute 15 dans le secteur Cabot-Côte-Saint-Paul, dans le cadre de l'intégration urbaine et architecturale du projet Turcot.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1257409004

CE25 1950

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'avenant 1 de l'entente sur le versement d'une contribution financière de 23 000 000 \$ par le ministère du Transport et de la Mobilité durable du Québec pour le financement du réaménagement du Pôle Gadbois, dans le cadre de l'intégration urbaine et architecturale aux abords de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1257409006

CE25 1951

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les deux projets de convention de prêt de local, entre la Ville et les organismes Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc. et Club d'haltérophilie de Montréal, pour la location, à titre gratuit, de bureaux administratifs et de salles d'entraînement, de 2026 à 2027, dans le cadre de la Politique de soutien à l'intention des organismes œuvrant dans les installations sportives corporatives.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1259615006

CE25 1952

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la première convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de sept ans et six mois, rétroactivement au 1^{er} décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1256025012

CE25 1953

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 6 242,34 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1258682015

CE25 1954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec (RSSSQ), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 3 901,62 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1258682014

CE25 1955

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de 18 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, pour un loyer total de 17 608,68 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1258682013

CE25 1956

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, des locaux, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 3660, avenue Calixa-Lavallée, d'une superficie de 212 mètres carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 4 869,78 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1258682012

CE25 1957

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la perte de revenu des intérêts en cours et à venir en lien avec le bail résilié avec Santé Québec (CM25 1005);

- 2 - d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1255323009

CE25 1958

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de retenir les services du cabinet ontarien Leners LLP pour assurer la représentation de la Ville de Montréal dans le dossier Hussein c. Halton Regional Police Board et al devant la Ontario Superior Court of Justice;
- 2 - d'autoriser à cette fin la réserve de la somme de 80 000 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1256684005

CE25 1959

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption afin d'acquérir de 9237-8033 Québec inc. à des fins de logement social, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 180 704 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 412,8 mètres carrés, situé au 1089-1097, avenue de l'Hôtel-de-Ville dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant un bâtiment résidentiel, pour le prix de 2 650 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société de l'habitation et de développement de Montréal pour y ajouter l'Immeuble;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de 9237-8033 Québec inc. ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommiss du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1255792017

CE25 1960

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount (3667 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1259641006

CE25 1961

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest (880 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1259641010

CE25 1962

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord (388 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1259641009

CE25 1963

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

d'offrir au conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du passage inférieur du Chemin de la Côte St-Luc, au croisement des voies du Canadien Pacifique et de l'avenue West Broadway dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1257231078

CE25 1964

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de changement géométrique de l'intersection des rues Parthenais et Gauthier ainsi que des travaux pour le planage et le pavage de la rue Parthenais, qui fait partie du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1257231071

CE25 1965

Il est

RÉSOLU :

d'accepter le don de deux moniteurs physiologiques du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) pour le Biodôme de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1250348014

CE25 1966

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de Denis Boucher à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour un deuxième mandat de trois ans à compter du 21 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1257939002

CE25 1967

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 \$ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2030;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention de la Direction des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec datée du 4 juin 2025;
- 4- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 846 450 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1255326004

CE25 1968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 \$ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'Équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers et un poste civil pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention de la Direction des programmes du ministère de la sécurité publique datée du 14 octobre 2025;
- 4- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses de 761 200 \$ pour 2025 et de 1 015 000 \$ pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1255326008

CE25 1969

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 71 868,77 \$, taxes nettes, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Baldwin - secteur sud;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1254950007

CE25 1970

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour au montant de 350 000 \$, en capital, taxes, intérêts et frais, pour le recours judiciaire intenté par C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. contre la Ville, lui réclamant des frais additionnels liés au contrat pour les travaux de réfection des égouts et des conduites d'eau sous l'avenue Atwater entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Docteur-Penfield ainsi que pour la réalisation d'autres travaux connexes;
- 2- d'autoriser le Service des finances et de l'évaluation foncière à émettre un paiement à l'ordre de C.M.S. Entrepreneurs généraux inc. au montant de 350 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la cheffe de la Division du litige contractuel à signer tout document permettant de donner effet au règlement;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1259880003

CE25 1971

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un règlement hors Cour pour la somme de 145 000 \$, en capital, intérêts et frais, d'une action en dommages intentée par Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada et La Compagnie d'Assurance Everest du Canada et Intact Compagnie d'Assurance et L'Unique Assurances Générales inc. et Société d'Assurance Générale Northbridge et Michael Gradek et 9447-7627 Québec inc. contre Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Éléa Papineau du Service des affaires juridiques - Division responsabilité, le chèque suivant :
 - libellé à l'ordre de : WT Montréal en fidéicommiss au montant de 145 000 \$;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1256440002

CE25 1972

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 57-2016-3, adopté le 16 avril 2025 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1258845023

CE25 1973

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des Règlements 1638, 1639, 1640, 1641 et 1642, adoptés le 18 septembre 2025 par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1250136012

CE25 1974

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les initiatives culturelles décrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 5 décembre 2025 au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1255703020

CE25 1975

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1259632002

CE25 1976

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1257026002

CE25 1977

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1259061001

CE25 1978

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération ;

- 1 - d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation

sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2025;

- 2 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 \$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1255326009

CE25 1979

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la modification de l'Annexe 1 des conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal rétroactivement au 17 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1254124001

Levée de la séance à 9 h 44

70.001

Les résolutions CE25 1926 à CE25 1979 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville